



EV	.. espace vert
F	.. aire forestière
A	.. aire agricole
HR	.. hameau résidentiel
HM	.. hameau mixte

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
EXTRAIT DU FEUILLET 9 DE L' ANNEXE "K"
LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL - ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Date du plan :	2010-08-23	No du plan :	RAVQ556A07
No du règlement :	R.A.V.Q. 556	Mise en vigueur :	
Préparé par :	M.M.	Échelle :	AUCUNE

Directeur
Service de l'aménagement du territoire